



Rapport d'assurance limitée du professionnel en exercice indépendant sur les indicateurs de performances clés présentés dans le Rapport de développement durable 2022 d'Air Canada et les tableaux de l'index du contenu de la GRI

Au Conseil d'administration et à la direction d'Air Canada

Nous avons réalisé une mission d'assurance limitée à l'égard des indicateurs de performances clés (les « IPCs ») présentés à l'annexe A (l'« objet considéré ») et présentés dans le Rapport de développement durable 2022 d'Air Canada et les tableaux de l'index du contenu de la GRI pour l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Responsabilité de la direction

La direction est responsable de la préparation de l'objet considéré conformément aux critères présentés à l'annexe A (les « critères applicables »). La direction est également responsable du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation de l'objet considéré exempt d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Notre responsabilité

Notre responsabilité consiste à exprimer une conclusion sous forme d'assurance limitée sur l'objet considéré, sur la base des éléments probants que nous avons obtenus. Nous avons effectué notre mission d'assurance limitée conformément à la Norme internationale de missions d'assurance (ISAE) 3000, *Missions d'assurance autres que les audits ou examens limités d'informations financières historiques* et l'ISAE 3410, *Missions d'assurance relatives aux bilans des gaz à effet de serre*. Ces normes requièrent que nous planifions et réalisons la mission de façon à obtenir une assurance limitée que l'objet considéré ne comporte pas d'anomalies significatives.

Une mission d'assurance limitée implique la mise en œuvre de procédures (qui consistent principalement en des demandes d'informations auprès de la direction et d'autres personnes au sein de l'entité, selon le cas, ainsi qu'en des procédures analytiques) et l'évaluation des éléments probants obtenus. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions des utilisateurs de notre rapport. Le choix des procédures repose sur notre jugement professionnel et tient compte de notre détermination des secteurs où il est susceptible d'y avoir des risques d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, lors de la préparation de l'objet considéré sélectionné conformément aux critères applicables.

Notre mission d'assurance limitée a notamment compris les procédures suivantes :

- acquis une compréhension de l'environnement de contrôle d'Air Canada et des systèmes d'information pertinents pour la quantification et la divulgation des IPCs au moyen d'entretiens. Nous n'avons pas évalué la conception des activités de contrôle particulières, ni obtenu d'éléments probants quant à leur mise en œuvre ou testé l'efficacité de leur fonctionnement;
- effectué des procédures analytiques et une analyse de tendance des données présentées pour les IPCs;

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.

PricewaterhouseCoopers Place, 250 Howe Street, Suite 1400, Vancouver, British Columbia, Canada V6C 3S7
T: +1 604 806 7000, F: +1 604 806 7806, ca_vancouver_main_fax@pwc.com, www.pwc.com/ca/fr



- évalué si les méthodes utilisées par Air Canada pour établir des estimés sont appropriées et si elles sont appliquées de façon uniforme. Cependant, nous n'avons pas testé les données sur lesquelles les estimés sont fondées ni établi nos propres estimés par rapport auxquelles évaluer les estimés d'Air Canada;
- corroboré un échantillon limité d'éléments aux documents sous-jacents relativement aux IPCs;
- examiné la divulgation des IPCs dans le Rapport de développement durable 2022 et les tableaux de l'index du contenu de la GRI pour s'assurer de leur concordance avec les éléments probants obtenus.

Les procédures mises en œuvre dans une mission d'assurance limitée sont de nature différente et d'étendue moindre que celles mises en œuvre dans une mission d'assurance raisonnable, et elles suivent un calendrier différent. En conséquence, le niveau d'assurance obtenu dans une mission d'assurance limitée est beaucoup moins élevé que celui qui aurait été obtenu dans une mission d'assurance raisonnable.

Notre indépendance et notre gestion de la qualité

Nous nous sommes conformés aux règles ou au code de déontologie pertinents applicables à l'exercice de l'expertise comptable et se rapportant aux missions de certification, qui sont publiés par les différents organismes professionnels comptables, lesquels reposent sur les principes fondamentaux d'intégrité, d'objectivité, de compétence professionnelle et de diligence, de confidentialité et de conduite professionnelle.

Le cabinet applique la Norme canadienne de gestion de la qualité 1 Gestion de la qualité par les cabinets qui réalisent des audits ou des examens d'états financiers, ou d'autres missions de certification ou de services connexes. Cette norme exige du cabinet qu'il conçoive, mette en place et fasse fonctionner un système de gestion de la qualité qui comprend des politiques ou des procédures en ce qui concerne la conformité aux règles de déontologie, aux normes professionnelles et aux exigences légales et réglementaires applicables.

Incertitude inhérente

La quantification des émissions de gaz à effet de serre comporte une incertitude inhérente en raison des connaissances scientifiques incomplètes utilisées pour déterminer les facteurs d'émissions et les valeurs nécessaires pour combiner les émissions de différents gaz. La variabilité dans la sélection de techniques de mesure, différentes mais acceptables, peut entraîner des mesures sensiblement différentes. La précision des différentes techniques de mesure peut également varier.

Les données non financières sont soumises à un plus grand nombre de limitations inhérentes que les données financières en raison de leur nature et des méthodes utilisées pour les déterminer, les calculer, les sonder ou les estimer. Les interprétations qualitatives de la pertinence, du caractère significatif et de l'exactitude des données reposent sur des hypothèses et des jugements personnels.



Conclusion

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre et des éléments probants que nous avons obtenus, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que l'objet considéré présenté dans le Rapport de développement durable 2022 et les tableaux de l'index du contenu de la GRI d'Air Canada préparé conformément aux critères applicables pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 n'a pas été préparé, dans tous ses aspects significatifs, conformément aux critères applicables.

Objet de la déclaration et restriction à l'utilisation de notre rapport

L'objet considéré a été préparé conformément aux critères applicables par la direction d'Air Canada aux fins de présentation au Conseil d'administration. Par conséquent, l'objet considéré pourrait ne pas convenir à d'autres fins. Notre rapport est destiné exclusivement à l'usage d'Air Canada.

Nous comprenons que notre rapport sera présenté, en totalité uniquement, par Air Canada et à sa discrétion, et nous n'assumons ni n'acceptons aucune responsabilité ou obligation envers un tiers à l'égard de ce rapport.

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.

Comptables professionnels agréés

Vancouver (Colombie-Britannique)
Le 26 juillet 2023



Annexe A : Indicateurs de performance clés et critères applicables

Object considéré Indicateur de performance	Section	Périmètre	Valeur 2022	Critère Référence à l'Index du contenu de la GRI ¹
Total des blessures	Santé et Sécurité	Air Canada et Air Canada Rouge (pilotes)	6 892	Tableau 403-9 et les critères élaborés en interne par la direction, tels que divulgués dans le rapport.
Blessures entraînant un arrêt de travail			1 546	
Jours de travail perdus			60 813	
Total des blessures		Air Canada Rouge (à l'exclusion des pilotes)	57	
Blessures entraînant un arrêt de travail			27	
Jours de travail perdus			2 933	
Consommation énergétique au sein de l'organisation	Environnement	Air Canada, Vacances Air Canada, Aéroplan Inc. et Air Canada Rouge	138 481 209 GJ	Tableau 302-1
Émissions directes de GES (portée 1)			9 513 174 tCO ₂ e	Tableau 305-1
Émissions indirectes de GES liées à l'énergie (portée 2)			8 705 tCO ₂ e	Tableau 305-2
Plaintes déposées par des parties prenantes externes à l'encontre de l'organisation et jugées recevables par cette dernière	Confidentialité	Vols d'Air Canada, d'Air Canada Rouge et d'Air Canada Express	34	Tableau 418-1

¹ Air Canada a divulgué la base de préparation de chacun de ses IPCs dans le corps de son rapport sur le développement durable 2022 et dans les tableaux d'index du contenu GRI. Les tableaux indiqués sur la figure renvoient le lecteur où se trouvent les définitions.